

EFFETS DU COVID-19 ET NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION
EUROPÉENNE APPEL CONJOINT AUX INSTITUTIONS DE L'UE ET AUX ÉTATS MEMBRES

La présente déclaration est faite au nom des organisations suivantes qui font partie du Comité de dialogue social sectoriel de l'aviation civile :

- Air Traffic Controllers' European Union Coordination (ATCEUC)
- Airlines for Dialogue (A4D)
- Airline Coordination Platform (ACP)
- Airport Council International – Europe (ACI Europe)
- Airport Services Association (ASA)
- Civil Air Navigation Services Organisation – Europe (CANSO Europe)
- European Cockpit Association (ECA)
- European Transport Workers' Federation (ETF)

Résumé

Les signataires appellent les institutions de l'UE et les États membres :

- faire appliquer les bulletins d'information et les directives de sécurité de l'EASA et établir d'autres protocoles d'hygiène coordonnés
- favoriser la communication et de n'utiliser les interdictions de voyager qu'en dernier recours
- promouvoir des mesures économiques, y compris des aides d'État, pour préserver l'intégrité du secteur, protéger les travailleurs du chômage et de la perte de revenus et supprimer les impôts afin de favoriser la reprise future du secteur
- soutenir l'assouplissement des règles d'attribution des créneaux horaires
- réaffirmer le rôle clé du dialogue social au niveau européen, national et de l'entreprise

L'importance de l'aviation européenne pour la société est multiple : elle apporte des retombées économiques¹ importantes, tout en assurant la connectivité au sein de l'UE et vers le reste du monde.

En raison des effets du COVID-19, le secteur est actuellement confronté à une crise sans précédent, tant au niveau européen que mondial. Pour aider l'industrie et ses employés à traverser cette crise et assurer une reprise en douceur, les signataires ont défini leurs exigences et leurs besoins communs.

On ignore combien de temps la crise durera et quand la demande de services aériens reprendra. Pour relever les défis actuels et assurer une reprise rapide, des mesures claires et immédiates sont nécessaires. À court terme, les mesures doivent se concentrer sur la santé publique et la protection des travailleurs et des passagers. À moyen et à long terme, cependant, les institutions européennes et les gouvernements nationaux doivent définir une vision pour l'aviation et son personnel, dans les compagnies aériennes, les aéroports, les services d'assistance en escale, la gestion du trafic aérien et tous les autres domaines de la sous-traitance.

¹ Selon les données de la Commission, l'aviation assure près de 5 millions d'emplois et contribue à hauteur de 300 milliards d'euros, soit 2,1 % du PIB européen (source: https://ec.europa.eu/transport/modes/air_en)

Les signataires demandent donc aux institutions européennes et aux gouvernements nationaux de prendre des mesures urgentes dans les domaines suivants :

Garantir la santé et la sécurité du personnel et des passagers

Les mesures prises jusqu'à présent par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), notamment les bulletins d'information sur la sécurité et les directives sur la sécurité, sont très positives et devraient faciliter une approche coordonnée des États membres. Une approche coordonnée des questions sanitaires.

Assurer la continuité des liaisons aériennes

À condition que la santé et la sécurité du personnel et des passagers soient protégées, l'espace aérien de l'Union européenne doit rester ouvert, notamment pour permettre une desserte minimale, des services d'urgence et des vols de rapatriement. Les gouvernements ne devraient envisager les interdictions de voyage et autres mesures entravant les liaisons aériennes qu'en tout dernier recours et pour la durée la plus courte possible.

Mesures économiques et protection des travailleurs

Les institutions européennes et les gouvernements nationaux doivent garantir l'intégrité de l'aviation dans son ensemble afin que, lorsque la crise immédiate sera terminée, les opérations puissent reprendre le plus rapidement possible. Les signataires soutiennent pleinement les mesures publiées par la Commission européenne le 13 mars 2020², notamment la flexibilité des aides d'État et du cadre fiscal ainsi que la protection des travailleurs contre le chômage et la perte de revenus. Ces mesures doivent inclure les travailleurs indépendants et les personnes ayant un emploi précaire. Les taxes aériennes au niveau européen ou national devraient être supprimées pour favoriser la reprise future du secteur.

L'assouplissement des règles d'attribution des créneaux horaires doit être mis en œuvre immédiatement

Les signataires se félicitent de l'annonce de la Commission européenne (CE) d'accorder aux compagnies aériennes une dérogation temporaire au règlement sur les créneaux horaires des aéroports "use it or lose it", en vertu de laquelle les transporteurs aériens doivent utiliser au moins 80 % des créneaux qui leur sont attribués dans une période de planification horaire donnée.

Rôle du dialogue social

Les signataires réaffirment le rôle du dialogue social et des partenaires sociaux, tel qu'il est inscrit dans les traités, en tant qu'instrument clé, au niveau européen, national et des entreprises pour relever conjointement les défis de cette crise et soutenir le processus vers une industrie saine et prospère une fois la crise passée, dans l'intérêt de la société, des voyageurs ainsi que de leurs employés et de leurs employeurs.

Volker Dick, ATCEUC Président

Matthew Krasa, A4D Directeur

Hans Ollongren, ACP Directeur

Olivier Jankovec, ACI Europe Directeur Général

Fabio Gamba, ASA Directeur Général

Livia Spera, ETF Secrétaire Générale

Philip von Schöppenthau, ECA Secrétaire Général

Tanja Grobotek, CANSO Directeur des affaires européennes

² https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_459